

## MAIRIE DE LANRIGAN

# Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**Séance du 25 mai 2018**

Convocation affichée et envoyée :  
Le 18 mai 2018

L'an **deux mil dix-huit et le vingt-cinq mai** à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HAREL, Maire.

**Présents** : Mesdames et messieurs HAREL Jean, BUAN Janine, DELABROISE Sébastien, HAMON Marc, LAVOLLÉE Christophe, LEMUR Karine, ROUSSELOT Joseph, SIRET Philippe, TILLON MACAUD Cécile.

**Absents excusés** : Messieurs ARNAL Bruno, DELAUNE Eric.

**Secrétaire de séance** : Monsieur DELABROISE Sébastien.

### Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2018.

En l'absence d'objection, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2018 est **validé** par les membres du Conseil Municipal.

#### 25.05.18-015 Remplacement des menuiseries, modification des installations électriques et pose de placards à la mairie

Mr le Maire indique aux conseillers que le remplacement de la porte d'entrée de la Mairie décidé lors de la réunion précédente n'est pas éligible au dispositif CEE-TEPCV car les performances de la menuiserie ne sont pas suffisantes.

Il ajoute qu'il n'est pas possible d'obtenir les performances demandées avec une menuiserie alu et qu'il a demandé de nouveaux devis aux entreprises. L'entreprise Gentil Glémot doit transmettre une proposition avec une menuiserie bois et l'entreprise Rouxel doit transmettre une proposition avec une menuiserie mixte bois-alu.

Les conseillers demandent à M. le Maire de bien vouloir solliciter l'entreprise Gentil Glémot afin qu'elle établisse son devis avec une menuiserie mixte bois-alu comme l'entreprise Rouxel en respectant les critères de performance demandés. A réception de ces devis, M. le Maire pourra choisir l'entreprise afin d'établir la demande d'éligibilité au dispositif CEE-TEPCV pour le 15 juin au plus tard.

Mr le Maire présente les devis pour le remplacement de la porte du secrétariat. L'estimation de l'entreprise Rouxel s'élève à 2 452,41 € HT. L'estimation de l'entreprise Gentil Glémot s'élève à 2 190,06 € HT.

Les 2 propositions sont établies sur la base de portes en chêne tiercées à peindre ou à vernir.

Les conseillers demandent à M. le maire d'attendre les devis de la porte extérieure afin de retenir le mieux disant pour ces 2 portes de façon à confier les travaux à la même entreprise.

A réception de ces devis, M. le Maire pourra choisir l'entreprise afin d'établir la demande d'éligibilité au dispositif CEE-TEPCV pour le 15 juin au plus tard.

Mr le Maire présente les devis pour les travaux de modification des installations électriques en lien avec l'isolation à réaliser dans le secrétariat de la mairie.

L'estimation de l'entreprise PC élec s'élève à 3 393,63 € HT.

L'estimation de l'entreprise Arnal s'élève à 1 588 € HT.

Après examen des offres, il apparaît que l'entreprise PC élec a prévu le remplacement de l'ensemble des prises, l'installation d'un convecteur radiant de 2000 W et la mise en place de 4 points lumineux. L'entreprise Arnal a prévu la repose des prises existantes, un chauffage au fluide de 1500 W et la mise en place de 2 points lumineux. Les autres prestations sont sensiblement identiques.

Les conseillers estiment qu'il n'est pas nécessaire de remplacer les prises existantes. Compte tenu des dimensions de la pièce et de l'isolation qui sera mise en place, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise Arnal pour un montant de 1 588 € HT.

M. le Maire indique que les devis pour l'installation des placards seront présentés à la prochaine réunion.

Les conseillers demandent à M. le Maire de bien vouloir solliciter l'aide de la CCBP sur les travaux de remplacement de la porte du secrétariat de la mairie et de modification des installations électriques au titre de l'aide aux petites communes.

#### **25.05.18-016 Remplacement de la chaudière du logement communal**

Mr le Maire présente les devis pour le remplacement de la chaudière au fioul du logement communal.

L'estimation de l'entreprise Calin s'élève à 8 176,08 € HT.

L'estimation de l'entreprise Arnal s'élève à 7 291 € HT.

Après examen des offres, il apparaît que l'entreprise Calin a prévu une chaudière fuel à condensation de marque Weissman de 20 KW. L'entreprise Arnal a prévu une chaudière fuel à condensation de marque de marque Atlantic de 25 KW. Les éléments de raccordements (fixations, vannes, ventouses, tuyaux cuivre, conduits, coudes etc...) sont sensiblement identiques.

Joseph Rousselot demande que la chaudière qui sera déposée soit proposée aux habitants de la commune. Les conseillers indiquent que les entreprises ont peut-être tenu compte d'une réutilisation de l'ancienne chaudière pour établir leurs propositions. M. le Maire interrogera l'entreprise retenue.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise Arnal pour un montant de 7 291 € HT et demande à M. le Maire d'établir la demande d'éligibilité au dispositif CEE-TEPCV pour le 15 juin au plus tard.

### **25.05.18-017 Reversement d'une subvention de 305 € au comité des fêtes**

M. le Maire indique que la CCBR a versé une subvention de 305 € à la commune au titre de l'animation des petites communes de son territoire. Ce versement fait suite à la demande établie en 2017 après la fête du patrimoine. Le conseil municipal décide à l'unanimité de reverser ces 305 € au Comité des fêtes qui a organisé cette manifestation.

### **25.05.18-018 Dénomination d'un lieu à la mémoire de monsieur LERAY**

Suite au décès de M. LERAY fin 2017 et en tenant compte du fait qu'il a été maire de notre commune pendant 24 ans, Philippe Siret avait précédemment proposé qu'une rue ou une place soient dénommée à son nom.

M. le Maire propose de dénommer la salle communale " Salle André LERAY".  
Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition en précisant qu'il faudra indiquer sur la plaque qui sera posée à l'entrée : "Salle André LERAY, Maire de Lanrigan de 1977 à 2001"

### **Compte rendu des délégués siégeant aux commissions de la CCBR ou des syndicats intercommunaux**

Cécile Tillon Macaud informe les conseillers qu'une réunion extraordinaire du Syndicat des eaux de la Motte aux anglais aura lieu le 7 juin en présence des maires des communes.

Karine LEMUR informe les conseillers de la construction d'une « Rosalie » à la CCBR. La fabrication se fait avec les jeunes du PIJ. La petite voiture sera mise à disposition et pourra se déplacer sur le territoire de la CCBR.  
Elle fait part de la tenue d'un Baby-sit'dating le 2 juin à 14 h. à la CCBR.

Fin de la séance à 22 h 15

Jean HAREL, Maire	Marc HAMON, 1 <sup>er</sup> adjoint	Sébastien DELABROISE, 2 <sup>ème</sup> adjoint
Bruno ARNAL, Conseiller municipal  Excusé	Janine BUAN, Conseillère municipale	Eric DELAUNE, Conseiller municipal  Excusé
Christophe LAVOLLÉE, Conseiller municipal	Karine LEMUR, Conseillère municipale	Joseph ROUSSELOT, Conseiller municipal
Philippe SIRET, Conseiller municipal	Cécile TILLON MACAUD, Conseillère municipale	

